

RENTREE 2024-2025

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons les informations concernant la rentrée scolaire 2024-2025.

Comme d'habitude la rentrée se fera en 2 temps afin de réserver un accueil privilégié aux élèves de 6^{ème} qui rentrent pour la première fois à Saint Charles. Vous trouverez également dans ce courrier quelques rappels utiles sur les cotisations, les formalités de début d'année, etc...

Les listes de fournitures sont à disposition sur le site internet du collège : www.stlouis-stcharles.fr

Nous vous souhaitons une bonne lecture et surtout un bon été.

Cordialement,

Christine LARIVÉ
Chef d'établissement

RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

RENTREE DES 6EME

LE LUNDI 2 SEPTEMBRE A 9H00

- 9h 00 : Petit déjeuner d'accueil avec les parents qui le souhaitent.
- 9h30 : Montée en classe avec les professeurs principaux. Départ des parents.
- 12h00 : Visite de l'établissement et repérage des salles spécialisées.
- 12h30 : **repas convivial tiré du sac** et partagé en extérieur (si le temps le permet)
- 14h00 : temps de rencontre avec la Responsable de Vie Scolaire et distribution des ipads.
- **Sortie à 16h40**

N'apporter aucune fourniture scolaire sauf de quoi écrire.

RENTREE DES 5EME, 4EME ET 3EME,

LE LUNDI 2 SEPTEMBRE A 14H00

- Travail avec le professeur principal
- **Sortie à 16h40**

Les cours commenceront normalement le mardi 3 septembre.

Les **photos de classe** et individuelles seront prises le 3 septembre dans la journée.

FORMALITES

Les bourses

Les **bourses nationales** sont gérées par le collège. Une circulaire distribuée à la rentrée vous permettra de calculer vos droits en fonction d'un barème. Les bourses départementales sont gérées par le Conseil Général. Le dossier devra être constitué à la rentrée.

En ce qui concerne **l'aide au repas**, les documents sont à votre disposition sur le site du département de l'Hérault : <https://aiderestaurationscolaire.herault.fr/>

Restauration

Après 5 changements de prestataire sur 14 ans, nous ne pouvons en arriver qu'à la conclusion qu'aucune société n'est capable de fournir des repas d'une qualité satisfaisante en liaison froide (repas préparés 48h à l'avance, congelés et livrés pour remise en température dans nos locaux) sur le long terme.

Nous avons donc cherché une solution radicalement différente : nous allons nous tourner vers le « cuisiné sur place » qui semble être la meilleure solution pour répondre à nos problématiques de coûts et de qualité.

Un chef et un sous-chef vont intégrer l'équipe de cantine à la rentrée prochaine. Ils seront chargés d'élaborer des repas au plus près des goûts des enfants, dans le respect d'un équilibre nutritionnel et diététique. Les locaux de la cuisine vont être adaptés pour y installer du matériel de cuisson ainsi qu'une plonge de cuisine. La proximité avec l'équipe cuisinant permettra aussi une plus grande adaptabilité et un dialogue direct avec les élèves. Les maternelles auront 4 composantes dans le repas (entrée, plat et accompagnement, laitage et dessert). Les primaires et les collégiens auront désormais le choix entre deux entrées et deux plats ainsi qu'un accompagnement et un féculent. Ils auront aussi le choix d'un laitage parmi deux, de même que pour le dessert. Auparavant, aucun choix n'était possible.

Aussi, tenant compte de tous les impératifs, les membres de l'OGEC ont voté pour un ticket repas à 6,30 €, à partir du mois de septembre 2024.

Les repas devront être réservés via École Directe au plus tard 24h avant.

Les enfants ayant un PAI nécessitant qu'ils apportent leur repas (PAI signé par le médecin et validé par la direction), la somme de 3€ est demandée en règlement des frais incombant à la prise du repas sur place.

CONTRIBUTIONS FAMILIALES

Le collège Saint Charles est un établissement catholique d'enseignement associé au service public par contrat avec l'Etat. A ce titre, il reçoit une participation de l'Etat et du Conseil général aux frais de fonctionnement mais qui ne couvre qu'une partie du coût.

La contribution des familles est destinée à financer le personnel non-enseignant, l'entretien immobilier et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Comme annoncé, elles sont payables au mois ou au trimestre. Vous avez la possibilité de vous en acquitter de trois façons différentes.

- par paiement en ligne sur le site Ecole directe.
- par prélèvement,

La facturation est faite en octobre et court sur 10 mois.

Contributions annuelles :

- Les frais d'inscription de votre enfant dans notre établissement. 95,30€
OU Frais de réinscription 75,30€
- Un acompte sur les adhésions à l'UDOGEC, l'ADEL et l'AAEC que nous reversons à ces différentes associations de l'Enseignement catholique.
- **Contribution à ADEL** : Elle permet le fonctionnement et l'organisation des structures de l'enseignement Catholique Diocésain ainsi que la mise en place de projets. 36,20€
- **Contribution pour l'Association d'Aide de l'Enseignement Catholique** : Elle permet la mise en conformité, les travaux des établissements en difficulté & l'aide au développement immobilier 51€
- **Contribution U.D.O.G.E.C.** : Elle finance l'Organisme de Gestion Départemental qui traite nos intérêts auprès des collectivités locales. 9,6€
- Cotation assurance scolaire Mutuelles St Christophe 7,90€

L'établissement assure l'ensemble des élèves, individuelle accident. Il est inutile de fournir une attestation d'assurance scolaire. Cette assurance couvre votre enfant 24h/24, 7j/7 du jour de la rentrée 2024 à la veille de la rentrée 2025, en vacances et à la maison pour tout ce qui pourrait lui arriver. De même, votre enfant est couvert lors des stages, sorties scolaires et activités éducatives. Cette assurance ne couvre pas les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui. Dans ce cas, votre enfant est couvert par votre contrat multirisque habitation ou votre responsabilité civile chef de famille. L'établissement ne délivre pas d'attestation d'assurance, elle est téléchargeable depuis le site <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Contribution mensuelle :

Nous appliquons un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans l'ensemble scolaire Saint Louis Saint Charles.

	Collège Saint Charles	Ecole Saint Louis (primaire)	Ecole Saint Louis (maternelle)
1 ^{er} enfant	98€	83€	80€
A partir du 2 ^{ème} enfant	90€	76€	76€

Les parents scolarisant un 4^{ème} enfant sont exonérés de la contribution familiale pour cet enfant.

UN IPAD POUR APPRENDRE

Chaque élève est doté d'un iPad dans le cadre du projet « Un iPad pour apprendre ». L'élève et sa famille s'engagent à respecter la charte numérique ainsi que la charte d'utilisation de l'iPad tout au long de la scolarité de l'enfant.

L'iPad est **un outil pédagogique à part entière** avec des applications de bureautique et des applications éducatives choisies par l'équipe enseignante.

Certaines fonctionnalités restent bridées :

- Aucune application ne pourra être installée directement par votre enfant.
- Les iPads seront enrôlés sur un serveur spécifique au collège et il nous sera donc possible de les localiser et de les contrôler à tout moment.
- En classe, les enseignants disposeront d'un module spécifique qui leur permettra de restreindre momentanément l'utilisation de l'iPad à l'application qu'ils souhaitent que les élèves utilisent à ce moment-là.

Le déploiement des iPads ne fait pas disparaître les cahiers et le travail écrit car la mémorisation passe aussi par l'écriture manuscrite. En revanche, les enseignants concevant eux-mêmes leurs manuels sur l'application Classroom, nous ne distribuons plus de manuels papier.

Une soirée de présentation/formation à l'utilisation de l'iPad est organisée chaque année, pour les parents qui le souhaitent, afin de les aider à prendre en main la tablette. La formation est assurée par des enseignants du collège à destination des parents uniquement ; les élèves ne sont pas présents ce soir là. La date de cette formation est communiquée dans la lettre de rentrée transmise en septembre

.Le prix comprend :

- la location **avec option d'achat** d'un iPad
- L'étui de protection et le chargeur
- L'assurance casse et vol de l'iPad (attention la franchise de 90€ reste à la charge de la famille en cas de casse ou de vol).
A noter ! Les circonstances du vol peuvent annuler la prise en charge du remboursement de l'iPad par l'assurance.
- Les applications pédagogiques
- L'enrôlement de l'iPad dans la flotte et donc sa gestion par l'équipe informatique rattachée au collège.
- **pour les élèves de 6^{ème} : une paire d'earpods (écouteurs filaires de marque Apple)**

	Nombre de mensualités	Montant de la mensualité	Montant du rachat au terme des mensualités
Élève entrant en 6ème en 2024 : ipad + coque+ écouteurs + gestion et applications	40	15,5€	0€
Elève entrant en 5ème en 2024 : ipad + coque+ gestion et applications	30	15€	0€
Elève entrant en 4ème en 2024 : ipad + coque + gestion et applications	20	15€	0€
Elève entrant en 3ème en 2024 : ipad + coque + gestion et applications	10	13€	0€

Si l'enfant quitte le collège Saint Charles en cours de scolarité, la famille peut conserver l'iPad en réglant les mensualités restantes ou rendre l'iPad. En cas de restitution, les mensualités déjà réglées ne sont pas remboursées.